



DICRIM

L'Isle d'Abeau

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

édition octobre 2023

Chers Lilôts, chères Lilôtes,

Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) indique et recense les risques naturels et technologiques auxquels notre commune est exposée tant pour vous, Lilôts et Lilôtes, que pour les personnes présentes alors sur notre territoire. La carte des aléas vous permettra de les visualiser géographiquement et par type de risque.

Nous devons anticiper les mesures de protection, de prévention et de sauvegarde à mettre en place. Ainsi, nous nous préparons au mieux aux décisions à prendre et aux comportements à adopter en cas d'alerte.

Prévoir les risques vise à être le plus efficace possible le jour où un évènement majeur survient, même si nous savons que tout ne peut être prévu.

Le DICRIM a été élaboré par les services municipaux, avec la transversalité liée au périmètre d'intervention possible. Nous, élus, savons que nous pourrons compter sur l'engagement des agents afin d'être à vos côtés efficacement en cas d'alerte.

Ce document est diffusé à tous pour vous préparer à reconnaître et anticiper une alerte afin que chacun soit acteur de sa sécurité et possède les bons gestes.

Afin d'améliorer encore les moyens d'alerte, nous nous sommes positionnés auprès de la préfecture pour disposer d'une sirène d'alerte que nous espérons mettre en place dans les prochains mois.

N'hésitez pas à nous solliciter pour toute demande ou éclaircissement utile.

Cvril Marion

Maire de L'Isle d'Abeau

Philippe Ferrer

Conseiller municipal délégué à la sécurité des ERP, au PCS, au PPMS et à la sécurité numérique

Correspondant incendie et secours

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur, c'est la survenue soudaine et même parfois imprévisible d'un évènement d'origine naturelle ou technologique dont les conséquences peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, entraîner des dommages importants sur l'homme, les biens et l'environnement.

L'EXISTENCE D'UN RISQUE MAJEUR EST LIÉE :

D'une part à la présence d'un évènement potentiellement dangereux, l'aléa, d'occurrence et d'intensité données, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou technologique. D'autre part à l'existence d'enjeux, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens pouvant être affectés par un phénomène.

DEUX CRITÈRES CARACTÉRISENT LE RISQUE MAJEUR :

 Une faible fréquence Une énorme gravité

QUE FAIT LA VILLE?

Pour faire face à ces risques, les communes travaillent sur la prévention, notamment à travers le plan communal de sauvegarde (PCS). Elaboré par les services de la ville, il a pour finalité la protection de la population, de l'environnement et des biens. Il prévoit les moyens d'alerte et d'actions, l'organisation et l'activation de cellules de crise et le lien avec les services de secours extérieurs.

LES RISQUES À L'ISLE D'ABEAU :





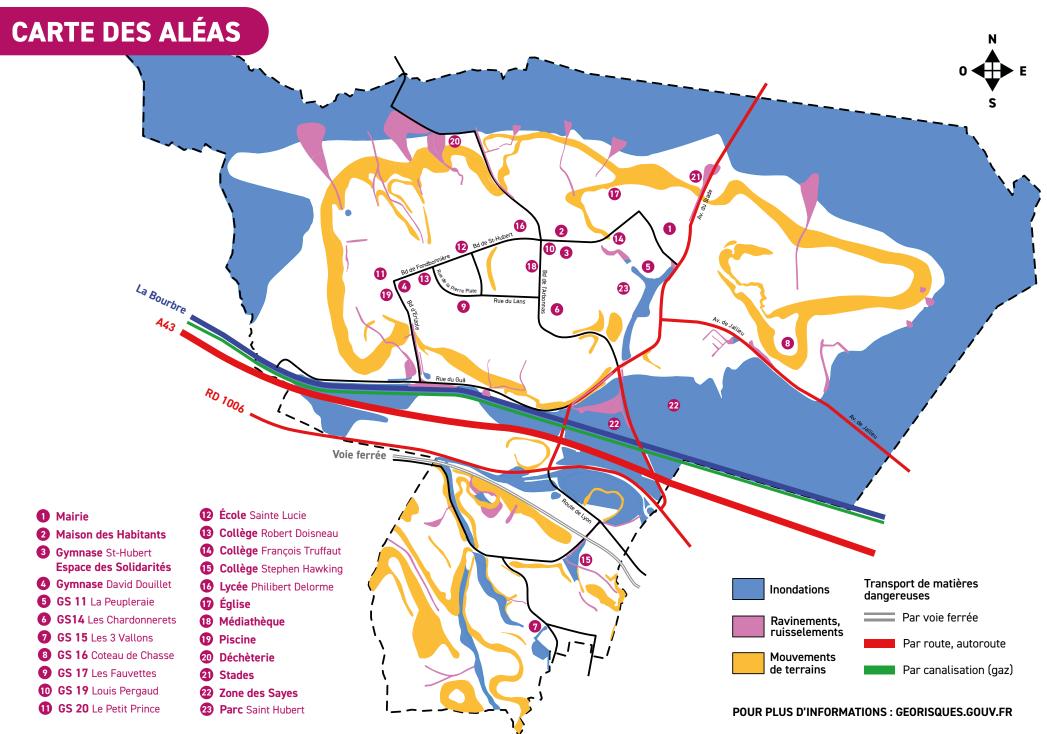








2 ÉDITO QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR 3





LES ÉVÈNEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES

Le territoire connaît des évènements météorologiques, qui peuvent conduire à des évènements importants tels que tempête, orage, pluie, neige, verglas, grand froid, canicule... Du fait du dérèglement climatique, ces phénomènes sont de plus en plus fréquents. Les évènements météorologiques sont annoncés par les médias via les cartes de vigilance de Météo-France.

La mairie informe la population dès que le niveau orange est atteint sur le secteur, via les panneaux lumineux, le site internet de la ville et les réseaux sociaux.

En complément, le centre communal d'action sociale (CCAS) tient un registre des personnes les plus fragiles (personnes âgées, habitants porteurs de handicap, personnes isolées...) et les contacte en cas d'alerte. Si vous ou une personne de votre entourage pouvez présenter des difficultés, n'hésitez pas à le signaler auprès du CCAS pour une inscription au registre.



INONDATION

L'inondation c'est la submersion temporaire de terres qui ne sont habituellement pas sous l'eau. Ces inondations peuvent être dues à plusieurs phénomènes : des pluies torrentielles, des précipitations importantes sur un temps long, une remontée de nappes, une crue, un débordement... En fonction du phénomène l'inondation se fait « par crue lente » ou « par crue torrentielle ».

La ville de L'Isle d'Abeau est traversée par 5 cours d'eau :

- La Bourbre
- · Le canal du Catelan
- · Le ruisseau de la Modurière
- Le ruisseau du Galoubier
- La vieille rivière

Vous trouverez plus d'informations sur le site www.vigicrues.gouv.fr

JE FAIS QUOI?



Ecoutez les médias locaux et respectez les consignes des autorités



Fermez les portes, fenêtres et volets



Restez dans un abri en dur



En cas d'orages, débranchez les appareils électriques et les antennes



Ne prenez pas la voiture et évitez tout déplacement



Ne téléphonez pas, sauf urgence absolue. Privilégiez le SMS pour rassurer vos proches



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, un plan de secours est prévu

JE FAIS QUOI?



Ecoutez les médias locaux



Coupez le gaz et l'électricité



Mettez vous à l'abri, montez dans les étages ou regagnez un centre de regroupement



Evitez tout déplacement



Ne téléphonez pas, sauf urgence absolue. Privilégiez le SMS pour rassurer vos proches



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, un plan de secours est prévu

ÉVÈNEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES INONDATION



MOUVEMENTS DE TERRAIN



Un séisme (ou tremblement de terre) correspond à une fracturation (processus tectonique aboutissant à la formation de fractures des roches en profondeur), le long d'une faille généralement préexistante. L'ensemble du territoire communal est classé 3 sur 5 (exposition

Le risque sismique n'est pas prévisible.

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol. La ville est soumise à un risque faible de mouvement de terrain lié au retrait-gonflement des argiles. Ce phénomène est dû aux variations de quantités d'eau dans certains terrains argileux. Il peut produire des gonflements en période humide et des tassements en période sèche. Cela peut ainsi avoir des conséquences importantes sur les bâtiments à fondations superficielles.

La survenance de sinistres est possible en cas de sécheresse importante, mais avec des désordres ne touchant qu'une faible proportion des bâtiments.

Si vous observez des signes avant-coureurs, merci de les signaler auprès de la mairie :

- Craquements inhabituels ou inquiétants
- Apparition de fissures
- · Décollement de bâtiments annexes (garage...)
- Distorsion des ouvertures (portes et fenêtres)

٠.,

JE FAIS QUOI?



Signalez les signes avant-coureurs à la mairie



Eloignez-vous au plus vite de la zone dangereuse



Ecoutez les médias locaux



N'entrez pas dans un bâtiment endommagé

JE FAIS QUOI?

PENDANT LES SECOUSSES:



Mettez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous un meuble solide



modérée) et ne fait pas l'objet d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN) séisme.

Les règles de constructions parasismiques sont obligatoires sur la commune.

En extérieur, ne restez pas sous des fils électriques ou sous tout ce qui pourrait s'effondrer (ponts, toitures...)



Protégez-vous la tête avec les bras



Ne fumez pas, n'allumez pas de flamme



Si vous êtes en voiture, arrêtez-vous et restez dans votre véhicule jusqu'à la fin des secousses



Ne téléphonez pas

APRÈS LES SECOUSSES :



Sortez du bâtiment et s'en éloigner



Ecoutez les médias locaux



Si possible, coupez l'eau, l'électricité, le gaz



Ne fumez pas, n'allumez pas de flamme



Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble



Ne téléphonez pas, sauf urgence absolue. Privilégiez le SMS pour rassurer vos proches



Ne retournez pas dans un bâtiment dégradé

8 MOUVEMENTS DE TERRAIN SÉISME 9



Le risque nucléaire provient de la survenue d'accidents, conduisant à un rejet d'éléments radioactifs anormal dans l'environnement.

Depuis 2019, la ville de L'Isle d'Abeau fait partie du périmètre du Plan Particulier d'Intervention (PPI) de la Centrale bucléaire de production d'électricité du Bugey.

Le PPI, c'est le dispositif établi par l'État afin de protéger les personnes, les biens et l'environnement et pour faire face aux risques particuliers liés à l'existence d'une installation industrielle.

Quelles conséquences pour les habitants ?

Uniquement sur instruction du préfet et sauf contre-indication médicale, les habitants devront prendre un comprimé d'iode. Si vous n'en n'avez pas, une distribution d'urgence sera organisée.

Comment se procurer les comprimés d'iode ? Les comprimés d'iode sont disponibles dans les pharmacies de la ville, sur présentation d'un bon de retrait ou d'un justificatif de domicile ainsi que de votre carte d'identité.



Le risque de transport de marchandises dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire ou par canalisation. La ville de L'Isle d'Abeau est concernée par ces trois modes :

- routier : via l'autoroute A43, la RD 1006 et les principaux axes traversant la ville
- ferroviaire : via la voie ferrée
- par canalisation : via la canalisation enterrée longeant l'autoroute et la Bourbre

Par ses propriétés physiques ou chimiques, une matière dangereuse peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, volatile ou encore corrosive.

JE FAIS QUOI?



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche



Ecoutez les médias locaux



Préparez-vous à une éventuelle évacuation



Prenez votre comprimé d'iode UNIQUEMENT SI VOUS EN RECEVEZ L'ORDRE



Ne téléphonez pas, sauf urgence absolue. Privilégiez le SMS pour rassurer vos proches



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, un plan de secours est prévu

JE FAIS QUOI?



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche ou quittez rapidement la zone



Ecoutez les médias locaux



Fermez toutes les portes et fenêtres. Bouchez les ouvertures et les aérations



Coupez le gaz et l'électricité



Ne téléphonez pas, sauf urgence absolue. Privilégiez le SMS pour rassurer vos proches



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, un plan de secours est prévu



Ne fumez pas, n'allumez pas de flamme

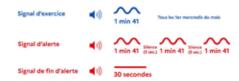
10 ACCIDENT NUCLÉAIRE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES 11

LES MOYENS D'ALERTE ET D'INFORMATION

Les moyens d'alerte

- Les hauts parleurs mobiles messages diffusés par les véhicules de la police municipale
- · Les panneaux d'informations lumineux de la ville 9 panneaux sont installés sur le territoire de la commune
- Si la ville en dispose, la sirène d'alerte un test est effectué chaque 1er mercredi du mois, à midi

CONNAÎTRE LE SIGNAL D'ALERTE



Le système FR-Alert

FR-Alert est le nouveau dispositif d'alerte et d'information des populations. Déployé sur le territoire national depuis fin juin 2022, FR-Alert permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger. Si vous vous trouvez dans l'une des zones concernées par un danger imminent, vous pourrez recevoir une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique, même si votre téléphone portable est en mode silencieux. Il n'est pas nécessaire de s'inscrire au préalable pour recevoir les alertes.

Les moyens d'information

Les outils d'information de la ville

Site internet de la ville : mairie-ida.fr

Page facebook de la ville : ville de L'Isle d'Abeau

· Instagram de la ville : @ville_lisledabeau

Les radios

France Bleu Isère: 93.1 mz ou 102 mz

 France Info: 105.4 mz France Inter: 89.1 mz

LES BONS RÉFLEXES



ÉVÈNEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES









































SÉISME

























TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES























FACE AUX RISQUES, CONSTITUEZ VOTRE KIT D'URGENCE!

En cas d'urgence, et pour pouvoir faire face à une situation par vous-même en attendant l'intervention des secours, il est conseillé de se constituer un kit d'urgence. Voici quelques conseils pour le préparer :



Pour quitter mon habitation sereinement

- les photocopies de mes papiers (identité, assurance...)
- le double des clés du domicile et du véhicule
- · un peu d'argent liquide
- · mes médicaments

Pour subvenir à mes besoins

- une bouteille d'eau d'1,5 litre par personne
- de la nourriture n'ayant pas besoin de cuisson
- un couteau multifonction
- une trousse de premier secours
- · une trousse de toilette
- des vêtements chauds et imperméables
- une couverture de survie

Pour me signaler auprès des secours

- un sifflet
- une lampe torche dynamo ou avec des piles de rechange
- un gilet rétro réfléchissant par personne

Pour rester informé

- · une radio avec piles de rechange
- · un chargeur de téléphone

Pour s'occuper

- des jeux de société
- · un livre, une revue...

LES ÉVÈNEMENTS SURVENUS SUR LA VILLE

Au fil des années, quelques évènements se sont déroulés sur le territoire de la ville de L'Isle d'Abeau. Essentiellement des évènements dits naturels comme des inondations, des séismes, des mouvements de terrain...

On dénombre sur L'Isle d'Abeau, 7 états de catastrophes naturelles :

5 inondations ont été décomptées sur la commune entre 1982 et 2015. Des inondations et/ou coulées de boue essentiellement survenues sur le bassin de la Bourbre.

2 épisodes de sécheresse entre 2019 et 2021, ayant entraîné une rétractation des sols qui ont pu endommager les bâtiments. Le changement climatique, avec l'aggravtion des périodes de sécheresse augmente ce risque.

Aucun accident industriel n'est à ce jour connu sur la commune.



Envie d'en savoir plus sur les risques de votre commune ? Rendez-vous sur www.georisques.gouv.fr



Mairie de L'Isle d'Abeau 12 rue de l'Hôtel de Ville 38080 L'Isle d'Abeau 04 74 18 20 00 contact@mairie-ida.com